

Tous dopés ?

Marc Francaux et Thierry Zintz, Professeurs à l'Institut d'Education physique et de Réadaptation de l'UCL

Les sportifs sont tous dopés ! C'est incontestablement la thèse qu'ont voulu défendre les réalisateurs de l'émission « Question à la Une » diffusée ce mercredi 21 février 2007 sur la première chaîne de la RTBF. Sans nier l'existence du dopage dans la monde sportif, les dangers qu'il génère pour la santé des athlètes et l'atteinte à l'éthique sportive qu'il constitue, nous nous étonnons qu'une chaîne publique généralement reconnue pour son soucis de ne stigmatiser aucune catégorie de citoyens, se lance ainsi dans une généralisation simpliste et mal argumentée.

Admettrait-on en effet que la même chaîne diffuse une émission tendant à démontrer que tous les arabes sont des voleurs, tous les juifs des escrocs, tous les politiciens des pourris et tous les enseignants des paresseux. Inadmissible, tout le monde en conviendra !

Pourquoi en serait-il autrement pour les sportifs ? Le dopage existe dans le sport, c'est certain. Affirmer que tous les sportifs sont dopés, est une insulte pour celles et ceux qui trichent pas ! La dialectique développée par la RTBF dans son émission sur le dopage doit être fermement condamnée parce que la démarche intellectuelle qui la sous-tend ressemble à s'y méprendre à celle des extrémistes les plus abjects : stigmatisation et amalgame ! Elle doit l'être également parce qu'elle se départit de toute éthique au sens du respect des valeurs communes et de toute déontologie, au sens du respect des acteurs d'un secteur, celui du sport en l'occurrence.

Simpliste, avons-nous écrit, assurément cette émission en quête de sensationnalisme l'était. A un point tel qu'on peut se demander si les réalisateurs cernaient la définition même du dopage. Remettons donc les choses au point. Le dopage est basé sur l'interdiction pour les sportifs d'utiliser les produits et les méthodes répertoriées par l'agence mondiale anti-dopage (AMA) à laquelle adhèrent les états et les fédérations internationales. Ceci implique que tout ce qui n'est pas prohibé est autorisé. Durant l'émission de la RTBF, on a pu entendre « ...ce médicament ne se trouve pas sur le liste des produits interdits, mais c'est quand même très suspect... ». Est-ce une volonté de jeter l'opprobre ou une réelle ignorance du sujet développé ?

Il n'est pas interdit aux sportifs de se soigner, ni même d'avoir recours à des substances qui améliorent leur performance pour autant que celles-ci ne soient pas reprises sur la liste des produits dopants. On s'étonnera peut-être de cette dernière affirmation. Pourtant, bien s'hydrater pendant un marathon améliore sans conteste la performance ; qui penserait mettre l'eau sur la liste des produits interdits.... ?

Il faut néanmoins une limite. Il appartient à l'AMA et à ses experts de l'établir annuellement sur base de critères éthiques et de santé. Ces critères sont des critères de bon sens puisque le principe éthique qui les sous-tend est celui de l'égalité des chances entre sportifs (au-delà de leurs qualités propres, de leur entraînement, de leur intelligence ...), tandis que le principe de santé invoqué peut se résumer sous la qualification de « principe de précaution ». Les sportifs

doivent s'y conformer parce qu'en signant leur licence, ils ont adhéré aux règlements qui bannissent le dopage.

On ne peut en aucun cas leur reprocher de ne pas avoir anticipé les décisions de l'AMA. C'est une notion juridique pourtant assez simple que semblent également ignorer les journalistes de la RTBF puisque dans leur réquisitoire ils disent : « ...une substance qui par la suite a été mise sur la liste des produits dopants ». On ne peut aujourd'hui reprocher à un de nos concitoyens d'avoir fumé dans un lieu public lorsque la loi interdisant cette pratique n'existait pas encore. Il en va de même en matière de dopage.

Pour donner valeur à leurs arguments, les réalisateurs de l'émission se sont entourés de « scientifiques ». L'un d'entre eux déclare : « le dopage améliore les performances de 30% ! ». Démonstration par l'absurde. Dans un institut d'éducation physique, les étudiants courent en moyenne le 100 mètres en 12 secondes. Si on fait l'hypothèse, raisonnable nous semble-t-il, qu'ils ne sont pas tous dopés, l'utilisation de produits interdits les amènerait à parcourir cette même distance en 12'' moins 30% c'est-à-dire 8''40. Record du monde pulvérisé ! Vous avez dit absurde ? Sans aucun doute, mais tellement sensationnel pour le grand public.

Les journalistes de la RTBF ont à ce point peu réfléchi à la portée de leur émission qu'ils ne se sont sans doute pas rendu compte qu'elle pourrait susciter chez des esprits peu critiques la tentation de recourir au dopage. En effet, entendant que tous les champions sont dopés, un jeune talentueux et aspirant à ce statut se verrait « contraint de faire comme tout le monde » et de recourir à des produits illicites. Au contraire, il convient d'expliquer aux champions en herbe qu'un programme d'entraînement intelligemment mené et médicalement bien suivi peut les aider à atteindre de très haut niveaux de performance sans hypothéquer leur capital santé par l'utilisation de produits dopants. Un suivi médical systématique et compétent ne doit pas générer la suspicion que du contraire. A ce stade, il est également essentiel de reconnaître que des efforts considérables ont été réalisés ces dernières années par les pouvoirs publics et les autorités sportives afin d'endiguer le phénomène du dopage. Certes, le chemin à parcourir reste encore long et semé d'embûches, particulièrement en matière des autorisations spéciales permettant l'utilisation de produits dopants à des fins thérapeutiques. Ces autorisations sont, à notre sens, distribuées avec beaucoup trop de laxisme et des procédures plus strictes et mieux standardisées doivent être mises en oeuvre afin de limiter les excès manifestes. Sur ce point, nous rejoignons donc l'analyse des journalistes de la RTBF.

Un point essentiel n'a cependant pas été abordé dans cette émission. Il s'agit de la problématique des réseaux de distribution et de la complicité tacite de certaines firmes pharmaceutiques. En effet, certaines substances utilisées illicitement par les sportifs, comme l'hormone de croissance par exemple, ne couvrent qu'un nombre très restreint d'indications thérapeutiques. Les sociétés pharmaceutiques possèdent toutes des départements de pharmaco-économie qui identifient très précisément les besoins du marché. Il nous paraît inimaginable que certaines firmes ne soient pas conscientes de leur surproduction au regard des besoins thérapeutiques. Elles contribuent indirectement à alimenter le marché noir par lequel les produits dopants sont écoulés. En ce sens, elles ont une responsabilité qu'elles ne peuvent pas fuir.

L'objet de la présente carte blanche n'était certainement pas de reprocher à Monsieur Defossé et à ses collaborateurs d'avoir dénoncé des pratiques illicites dans le sport. Il s'agit d'un travail journalistique essentiel dans le système démocratique que nous défendons. Mais pour qu'il soit crédible, ce dernier doit être fait avec rigueur et discernement et ne peut en aucun

cas jeter gratuitement le discrédit sur les sportifs qui pratiquent honnêtement leur activité. Ils doivent au contraire être soutenus, car sans leur collaboration inconditionnelle, il ne sera plus possible de lutter efficacement contre ce fléau qui a de tous temps gangré les pratiques compétitives humaines.

Carte blanche, Marc Francaux et Thierry Zintz, UCL.